

61

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme MESTRIES

49973

42 - Sécurité

Subvention à la Société nationale de sauvetage en mer pour des travaux de modernisation des vedettes de Saint-Briac et de Saint-Suliac

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la commission permanente ;

Exposé :

La Société nationale de sauvetage en mer a engagé un plan de renouvellement de sa flotte nautique, afin de prolonger sa durée de vie.

Pour l'année en cours, deux navires sont concernés par des travaux de modernisation et de carénage :

- une vedette légère affectée à la station de Saint-Briac à rénover pour un montant total de travaux estimé à 121 000 euros ;

- une vedette de 2^{ème} classe affectée à la station de Saint-Suliac à rénover pour un montant total de travaux estimé à 181 000 euros.

La Société nationale de sauvetage en mer sollicite le Département d'Ille-et-Vilaine pour l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 75 500 euros pour les deux vedettes, représentant 25 % du montant total des travaux.

La Région Bretagne est également sollicité pour soutenir la réalisation des travaux à hauteur de 25 %. Le reste du projet est financé sur fonds propres de la Société nationale de sauvetage en mer.

Le Département apportera un financement pour un montant forfaitaire de 15 860 euros, sachant qu'il soutient déjà la Société nationale de sauvetage en mer pour ses actions en faveur du sauvetage en mer, par l'attribution d'une subvention de 15 000 euros pour l'année 2024.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 15 860 euros à la Société nationale de sauvetage en mer pour le projet de rénovation des deux vedettes affectées respectivement aux stations de Saint-Briac et de Saint-Suliac.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242754

Pour extrait conforme